



## ARRETE DU PRESIDENT

### **A22-91 – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Le Président de la Communauté de communes du Pays des Herbiers,**

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles,  
Vu les articles R.123-11, R.123-12, R.123-15 et R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles,  
Vu la délibération n°7 du Conseil Communautaire du 5 juin 2020 fixant à 22 le nombre d'administrateurs du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays des Herbiers,  
Vu l'arrêté de la Présidente n°A22-60 du 29 juin 2020 portant nomination des membres du conseil d'administration du CIAS,  
Vu la démission de Fanny GUEZENNEC en date du 23 septembre 2022,  
Vu la candidature de Marie VILLENEUVE,  
Considérant qu'il convient de procéder à son remplacement,

### **ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Madame Marie VILLENEUVE est nommée membre du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement social » en remplacement de Madame Fanny GUEZENNEC démissionnaire.

**ARTICLE 2 :** Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par la Présidente est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Les Herbiers, le 6 octobre 2022

Christophe HOGARD  
Président

Transmis en Préfecture le 11 OCT. 2022  
Publié électroniquement le 11 OCT. 2022



*Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nantes – 6 allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de la publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*